# Constitution de 10 conseils de quartier et d'un conseil citoyen

Conseil municipal du 29 mars 2021



# Repères

- 2003 : création de 10 conseils de quartier (Loi démocratie de proximité, 2002), présidés par un conseiller municipal puis par un adjoint de quartier.
- 2015 : présidence des conseils de quartier par un habitant.
- 2016 : adoption de la charte angevine de la démocratie locale.
- 2017 : regroupement des conseils de quartier et des conseils citoyens dans les sept quartiers de la politique de la ville.
- 31 mai 2020 : échéance du mandat des conseils citoyens de quartier et suspension des instances en raison de la COVID 19.



# Reconstitution de 10 conseils de quartier

Instances de dialogue privilégiées avec les habitants et les partenaires pour la conception et la mise en œuvre du projet de quartier.



#### Fonctionnement

- Mandat de 3 ans.
- Saisine du maire ou auto-saisine sur des questions concernant le quartier en lien avec l'adjoint de quartier.
- Inscription d'un sujet lié à la vie du quartier, une fois par an au conseil municipal.
- Appui des pôles territoriaux.



# Composition

#### 25 membres par conseil de quartier

- 21 habitants:
  - 7 tirés au sort sur la liste électorale ;
  - 7 tirés au sort parmi les anciens membres volontaires ;
  - 7 tirés au sort parmi de nouveaux volontaires.
- 4 « acteurs de quartier » dont :
  - 1 membre de droit : la maison de quartier ;
  - 3 membres tirés au sort parmi les volontaires.



# Expérimentation d'un conseil citoyen unique



# Un conseil citoyen unique

- Prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer le contrat de ville.
- Participation des conseillers citoyens aux instances de pilotage du contrat de ville.
- Possibilité de regrouper plusieurs quartiers prioritaires en un seul conseil citoyen.
- Validation de l'expérimentation jusqu'en décembre 2022, terme du contrat de ville, par le préfet de Maine-et-Loire.
- Reconnaissance de la composition du conseil citoyen par arrêté préfectoral.



## Composition

#### 34 membres

Répartition des membres par quartier prioritaire :
Belle-Beille : 6 // Monplaisir : 6 // La Roseraie : 6 // Grand-Pigeon : 4
Hauts-de-Saint-Aubin : 4 // Savary : 4 // Beauval-Bédier-Morellerie : 4.

- 27 habitants :
  - 14 volontaires parmi les conseillers citoyens actuels,
  - 13 tirés au sort sur la liste électorale,
- 7 acteurs de quartier
- Les conseillers citoyens sont membres de droit de leur conseil de quartier.



### Calendrier de mise en œuvre

#### 23 mars 2021

Réunion des anciens membres des conseils citoyens de quartier présidée par le Maire en présence des adjoints de quartier

#### 29 mars 2021

Validation des modalités de renouvellement des conseils de quartier par le conseil municipal



### Calendrier de mise en œuvre

#### Avril/mai 2021

Constitution des conseils de quartier et du conseil citoyen

Tirage au sort sur la liste électorale et appel à volontariat

#### 31 mai 2021

Validation de la liste des membres des nouveaux conseils de quartier au conseil municipal

